

Décision n° 2022/03
relative à l'accréditation de
l'École supérieure de biologie-biochimie-biotechnologies
à délivrer un titre d'ingénieur diplômé

Établissement / École

Nom :	École supérieure de biologie-biochimie-biotechnologies
Sigle :	ESTBB
Réseau, groupe :	Institut catholique de Lyon
Type :	Privé
Académie :	Lyon
Site(s) de l'école :	Lyon

Données certifiées

Le détail des données décrivant l'École (conditions d'admissions, droits d'inscription, etc...) est consultable sur **la fiche des données certifiées par l'école** mise à jour annuellement sur le site de la CTI : <https://www.cti-commission.fr/accreditation>

Suivi des accréditations précédentes

/

Objet de la demande d'accréditation

Catégorie NE (nouvelle école) :

Ouverture d'une nouvelle école d'ingénieurs sur le site de Lyon

Catégorie NF (nouvelle formation, première accréditation) :

Ingénieur diplômé de l'École supérieure de biologie-biochimie-biotechnologies, en formation initiale sous statut d'étudiant et en formation initiale sous statut d'apprenti, sur le site de Lyon

- Vu le code de l'éducation et notamment les articles L642-1 et R642-09 ;
- Vu la demande présentée par l'École supérieure de biologie-biochimie-biotechnologies ;
- Vu le rapport établi par Agnès FABRE (membre de la CTI et rapporteure principale), Gilles SAINTEMARIE (membre de la CTI et co-rapporteur), Delphine PAOLUCCI (experte auprès de la CTI), Philippe LEPOIVRE (expert international auprès de la CTI), Guillemette CHARPENTIER (experte élève-ingénieure auprès de la CTI), présenté en assemblée plénière de la CTI le 15 mars 2022 ;
- Entendues Madame Isabelle HARDY, directrice de l'École supérieure de biologie-biochimie-biotechnologies et Madame Emmanuelle GORMALLY, directrice adjointe de l'École supérieure de biologie-biochimie-biotechnologies ;

L'assemblée plénière a statué comme suit :

Décision favorable sous réserve de la Commission des titres d'ingénieur

Ouverture d'une nouvelle école d'ingénieurs	
Sur le site de Lyon	Favorable sous réserve d'éléments complémentaires

Première accréditation de l'école pour délivrer les titres suivants	Voie de formation	À compter de la rentrée universitaire	Jusqu'à la fin de l'année universitaire	Durée d'accréditation
Ingénieur diplômé de l'École supérieure de biologie-biochimie-biotechnologies, spécialité biotechnologie sur le site de Lyon	Formation initiale sous statut d'étudiant	2023 sous réserve	2025-2026 sous réserve	restreinte sous réserve
Ingénieur diplômé de l'École supérieure de biologie-biochimie-biotechnologies spécialité biotechnologie sur le site de Lyon	Formation initiale sous statut d'apprenti	2023 sous réserve	2025-2026 sous réserve	restreinte sous réserve

La commission plénière a émis des réserves à l'autorisation de l'ouverture de l'école d'ingénieur et requiert des éléments complémentaires pour réaliser une analyse supplémentaire qui donnera lieu à un examen en Bureau, ainsi qu'à une présentation et une prise de décision lors de la plénière de septembre 2022.

Cette décision est mise en suspens sous réserve de la transmission d'un plan d'action sur les éléments suivants au plus tard le 15 mai 2022, exclusivement sous format numérique, au département qualité et reconnaissance des diplômes de la DGESIP, en charge du greffe de la CTI, sous format numérique exclusivement, à l'adresse : greffe-cti@education.gouv.fr.

- Définir le modèle économique (niveau minimum et niveau maximum de recrutement d'élèves) qui permet d'assurer un déploiement d'effectifs garantissant un taux d'encadrement satisfaisant, un accueil de qualité des élèves sur site, une offre de mobilité internationale suffisante ;
- Définir les modalités d'une bascule ou tuilage entre masters et cycle ingénieur, en proposant une programmation concrète dans les cas de recrutement minimal ou maximal d'élèves ;
- Expliquer comment l'école pourrait assurer le développement des activités de recherche en s'appuyant sur des liens forts avec le tissu recherche local.

La Commission suggère également une réflexion sur l'acronyme de l'école, pour éviter les confusions avec d'autres établissements aux sigles très similaires (ex. ES3B).

Décision délibérée en séance plénière à Paris, le 15 mars 2022

En présence de Mesdames et Messieurs les membres de la CTI : Jean-Louis ALLARD, Olivier AMMANN, Isabelle AVENAS-PAYAN, Pascal BIDAN, Patrick BOUVIER, Élisabeth CRÉPON, Michèle CYNA, Françoise DELPECH, Hervé DEVRED, Didier ERASME, Agnès FABRE, Marie-Annick GALLAND, Hélène GRIMAUULT-DUC, Elisabeth LAVIGNE, Marie-Véronique LE LANN, Fernando LEAL-CALDERON, Fabrice LOSSON, Patrick OBERTELLI, Bernard PINEAUX, Serge PRAVOSSOUDOVITCH, Gilles SAINTEMARIE et Sonia WANNER.

Décision approuvée en séance plénière à Paris, le 12 avril 2022.

La rapporteure principale
Agnès FABRE



Le secrétaire greffier

Drancourt

La présidente
Elisabeth CRÉPON



**Complément de décision n°2022/03
relative à l'accréditation de
l'École supérieure de biologie-biochimie-biotechnologies
à délivrer un titre d'ingénieur diplômé**

Objet

Accréditation sous réserve émise dans la décision n°2022/03 concernant la transmission d'un plan d'action sur les éléments suivants :

- Définir le modèle économique (niveau minimum et niveau maximum de recrutement d'élèves) qui permet d'assurer un déploiement d'effectifs garantissant un taux d'encadrement satisfaisant, un accueil de qualité des élèves sur site, une offre de mobilité internationale suffisante ;
- Définir les modalités d'une bascule ou tuilage entre masters et cycle ingénieur, en proposant une programmation concrète dans les cas de recrutement minimal ou maximal d'élèves ;
- Expliquer comment l'école pourrait assurer le développement des activités de recherche en s'appuyant sur des liens forts avec le tissu recherche local.

- Vu les documents transmis au Greffe de la CTI par l'École supérieure de biologie-biochimie-biotechnologies ;
- Vu l'analyse complémentaire effectuée par Agnès FABRE (membre de la CTI et rapporteure principale), Gilles SAINTEMARIE (membre de la CTI et co-rapporteur), Delphine PAOLUCCI (membre de la CTI), Philippe LEPOIVRE (expert international auprès de la CTI), Guillemette CHARPENTIER (experte élève-ingénieur auprès de la CTI), présentée en assemblée plénière de la CTI le 13 septembre 2022 ;

La Commission des titres d'ingénieur a adopté le complément de décision suivant :

La Commission prend acte **favorablement** des éléments complémentaires transmis par l'école et lève en conséquence la réserve d'accréditation.

Par conséquent, décision favorable de la Commission des titres d'ingénieur

Ouverture d'une nouvelle école d'ingénieurs				
Sur le site de Lyon	Favorable			
Première accréditation de l'école pour délivrer les titres suivants	Voie de formation	À compter de la rentrée universitaire	Jusqu'à la fin de l'année universitaire	Durée d'accréditation
Ingénieur diplômé de l'École supérieure de biologie-biochimie-biotechnologies, spécialité biotechnologie sur le site de Lyon	Formation initiale sous statut d'étudiant	2023	2025-2026	restreinte
Ingénieur diplômé de l'École supérieure de biologie-biochimie-biotechnologies spécialité biotechnologie sur le site de Lyon	Formation initiale sous statut d'apprenti	2023	2025-2026	restreinte

Délibéré et approuvé en séance plénière le 13 septembre 2022.



La présidente,
Elisabeth CRÉPON